



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 03 février 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Renée Thiboutot, Louis Côté, Yves Dubé et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents: monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, ainsi que mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

Était absent : le conseiller Sébastien Bélisle.

2015-20 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-21 Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement les listes des comptes payés et à payer au 31 janvier 2015, au montant de 1 439 423.96 \$.

2015-22 Lecture faite du règlement numéro 01-2015, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que soit approuvé tel que lu le règlement numéro 01-2015 intitulé : *Décrétant l'engagement de professionnels et autorisant un emprunt de 300 000 \$*, dit règlement entrant en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Les membres du conseil prennent connaissance de la soumission relative à la *Fourniture des fleurs 2015*. La soumission reçue et conforme est la suivante :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant</u>
Les Serres Gallichan	30 702,91 \$

2015-23 Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que la soumission des Serres Gallichan au montant de 30 702,91 \$ soit retenue.

2015-24 Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'acquitter la cotisation annuelle à l'Association des directeurs généraux du Québec au montant de 942 \$.

2015-25 Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'entériner le contrat d'assurance collective numéro 100516 à intervenir entre la Capitale Assurances et Gestion du patrimoine Inc., la Ville de La Sarre et la Commission des Loisirs de La Sarre Inc., dit contrat valable pour une période de trois ans.



Le maire, monsieur Normand Houde et monsieur François Casaubon, directeur général et greffier sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 85, 12^e Avenue Ouest où le propriétaire désire réaliser un agrandissement de sa maison qui porterait le bâtiment à 4,3 mètres de la ligne de lot avant, alors que la distance prescrite est de 6 mètres.

Compte tenu que cet empiètement est jugé trop important et briserait l'alignement des bâtiments de la rue;

Compte tenu qu'il serait acceptable de réduire l'empiètement dans la marge de recul à 4,9 mètres, ce qui autoriserait une profondeur de 2,4 mètres maximum et non de 3 mètres tel que demandé;

2015-26

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'accorder une dérogation mineure pour le 85, 12^e Avenue Ouest en réduisant l'agrandissement à une profondeur de 2,4 mètres maximum.

2015-27

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'autoriser la fermeture temporaire d'une partie de la 12^e Avenue et de la 2^e Rue Est le 6 juin 2015, afin de permettre la tenue des activités prévues lors de la randonnée cycliste le Boréal Super 8.

CONSIDÉRANT QUE la Brigade de prévention des incendies de La Sarre se compose d'une trentaine de membres;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, beaucoup d'énergie et des sommes considérables sont consacrés à la formation des membres afin d'assurer la qualité des interventions de la Brigade;

2015-28

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu qu'afin d'assurer la sécurité de ses résidents et la qualité des interventions de sa Brigade, la Ville de La Sarre confirme ses besoins en formation pour 2015.

2015-29

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'entériner la demande de partenariat pour le projet *Place aux jeunes Abitibi-Ouest 2014-2015* et qu'à cette fin, une somme de 1 894 \$ soit versée au Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest.

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance de décembre 2013, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2013-195 pour l'acceptation des modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013), ainsi que la programmation des travaux à être exécutés en 2013 afin de recevoir la contribution gouvernementale;



CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ 2010-2013 permet à une municipalité de modifier la programmation de ses travaux et qu'elle doit en informer le MAMOT en joignant à sa demande une résolution du conseil municipal qui approuve les modifications apportées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans la programmation de travaux initiale ont été complétés et que des sommes restent disponibles;

2015-30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit modifiée la programmation des travaux inclus dans le *Programme TECQ* pour les années 2010-2013, afin d'y inclure les travaux d'asphaltage réalisés sur la 2^e Avenue Ouest, dit travaux effectués en 2013, au coût de 225 236 \$.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'en informer.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, la «Succession Rachel Lemay», est propriétaire du lot 3 871 103 cadastre du Québec mesurant 417 818.4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire obtenir l'autorisation de la C.P.T.A.Q, afin de vendre la résidence sise sur un terrain dont les dimensions seraient de 5000 mètres carrés à tout acheteur intéressé à s'en porter acquéreur;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun espace dans la municipalité offrant une telle superficie et une pareille localisation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de La Sarre;

2015-31

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'approuver la demande transmise par la «Succession Rachel Lemay», à l'effet d'utiliser à des fins non agricoles le lot 3 871 103 cadastre du Québec et d'en informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2015-32

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que la séance soit levée.


Normand Houde,
Maire

François Gendron
Greffier



Le maire a l'honneur de vous adresser ci-joint le programme des travaux à effectuer pendant l'année 1960. Ce programme est soumis à votre approbation et vous prie de vouloir bien le faire connaître par votre réponse.

En attendant, il vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de sa haute considération.

Le Maire
M. [Nom]

Le Greffier
M. [Nom]

Le Maire
M. [Nom]

1960

M. [Nom]